

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 septembre 2023**



**Bénesse
Maremne**

DATE DE CONVOCATION 19.09.23

DATE D'AFFICHAGE 19.09.23

NOMBRE DE CONSEILLERS en exercice : 20

Présents 19 Votants 20

L'an deux mille vingt-trois, le 27 septembre, à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-François MONET, maire,

Etaient présents : MM MONET Jean-François, Mme ROYER-SPAGNA Nathalie, Mme JOURAVLEFF Chantal, M NICOLAS Damien, Mme WENZINGER Jeanne, M GAUTHERIN William, M LABORIE José, M GEMAIN Nicolas, Mme HERVE Cindy, M HICAUBER Jean-Pierre, M JANU Jean-Jacques, M Benoît LARROQUE, M CHIRLE Benoît, Mme Gaëlle DE BRITO GONCALVES, M CUCIS Jean-Claude, M MONDENX Patrick, Mme BALET Corinne, Mme BENQUET Muriel, Mme AZPEITIA Alexandrine

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : Mme LAGESTE Sophie

Absents :

Absents ayant donné pouvoir : Mme LAGESTE à Mme BENQUET

M Jean-Jacques JANU est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

APPROBATION Du CR du 29 août 2023

1. **FINANCES**
 - a. Marché de maîtrise d'œuvre projet de requalification du bourg
 - b. Décision modificative lotissement Carrère
 - c. Clôture du budget du lotissement Carrère
2. **ENFANCE-JEUNESSE**
 - a. Règlement intérieur
3. **URBANISME**
 - a. Désaffectation chemin rural n°9
4. **Questions diverses**
 - a. Comptes rendus commissions municipales
 - b. Informations diverses

Délibérations à ajouter à l'ordre du jour :

- Délibération mandat spécial élus

APPROBATION DU COMPTE RENDU

M Jean-François MONET, maire, ouvre la séance par la validation du compte rendu du conseil municipal en date du 29 août 2023. Le conseil municipal approuve le compte rendu à l'unanimité des membres présents.

Toutefois, Mme Azpeitia demande que soit apporté les modifications suivantes :
Elle souhaite qu'il soit mentionné dans le PV qu'elle est la rapporteuse des questions de finances et notamment dans le cadre de la délibération n°230829-3 portant sur l'aide aux familles pour les enfants participant à des voyages scolaires.

Mme Jouravleff dont le nom figure dans la délibération confirme le propos de Mme Azpeitia.

Aussi, la nouvelle rédaction suivante est validée comme suit :

DCM 230829-3 VOYAGES SCOLAIRES / AIDE FAMILLES

Madame Jouravleff, adjointe au maire en charge de l'éducation-enfance-jeunesse fait part à l'Assemblée de plusieurs demandes de participation financière pour les élèves bényssois fréquentant les écoles ou les collèges publics ou privées dans le cadre de voyages scolaires.

Nouvelle rédaction :

Madame Azpeitia adjointe au maire en charge des finances fait part à l'Assemblée de plusieurs demandes de participation financière pour les élèves bényssois fréquentant les écoles ou les collèges publics ou privées dans le cadre de voyages scolaires

AJOUT DE QUESTIONS A L'ORDRE DU JOUR : remboursement de frais des élus dans le cadre du mandat spécial : accord à l'unanimité du conseil municipal

Monsieur le Maire, maire, évoque ensuite les questions à l'ordre du jour.

DCM 230927-1 MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'ŒUVRE PROJET DE REQUALIFICATION DU BOURG
--

Rapporteur : M Jean-Pierre Hicauber

Monsieur le Maire précise à l'assemblée délibérante que la procédure de marché public concernant le marché de maîtrise d'oeuvre dans le cadre de la requalification des espaces publics du bourg.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n°230906-9 du 6 mars 2023 portant sur le lancement du marché de maîtrise d'oeuvre,

Vu la publicité du marché auprès d'un JAL et du JOUE,

Vu la délibération n°230523-1 du 23 mai 2023 portant sur le choix des trois candidats admis à présenter une offre,

Vu la délibération n°230306-9-1 du 6 mars 2023 portant sur le lancement du marché public de mandant dans le cadre du projet de requalification des espaces publics du bourg,

Vu la décision du Maire n°D2023-24 du 28 avril 2023 attribuant le marché de mandat à la

SATEL 40,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Vu le PV de la commission d'appel d'offre en date du 25/09/2023,

Considérant les termes du contrat de mandat avec la SATEL 40 et notamment l'article 6 lui confiant la signature et la gestion du contrat de maîtrise,

- **ATTRIBUE** le marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux de requalification des espaces publics du bourg de Bénesse-Maremne à l'équipe de maîtrise d'œuvre suivante :

- **SAMAZUZU/IMS/D. ABERADERE/ADOUR ETUDES/TRAJECTOIRE de BIARRITZ – 64** pour un montant de :

- *TRANCHE FERME* : 125 019.58 €HT – 150 023.50 €TTC
- *TRANCHE OPTIONNELLE* : 53 690.29 €HT – 64 428.35 €TTC

- **AUTORISE** la SATEL 40 à signer et notifier le marché de maîtrise d'œuvre.

- **PRECISE** que les deux candidats non retenus à savoir le groupement Louis CANIZARES – DESSEIN DE VILLE de Toulouse et le groupement D'UNE VILLE A L'AUTRE de TOULOUSE bénéficieront, sur présentation d'une demande, d'une prime d'un montant de 4 000 €HT.

Monsieur Hicauber présente l'esquisse et l'offre de SAMAZUZU.

DCM 230927-2 LOTISSEMENT CARRERE : DECISION MODIFICATIVE

Rapporteur : M Jean-François MONET

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
65822 (65) - 020 : Revers.excédent budg a	0,04	75888 (75) - 020 : Autres	0,04
	0,04		0,04
Total Dépenses	0,04	Total Recettes	0,04

Reversement excédent au budget principal de 224 838.89 € cet excédent a permis le financement en partie d'une extension du réseau d'assainissement collectif.

Vote : pour à l'unanimité

DCM 230927-3 CLOTURE BUDGET LOTISSEMENT

Rapporteur : M Jean-François MONET

M le Maire présente au Conseil municipal le décompte détaillé du budget annexe « lotissement Carrère » qui se solde par un excédent final de 224 838.89 €.

Il précise que ce budget ne présente plus de mouvement et que l'opération est à présent terminée et que pour clore définitivement ce budget, il convient de procéder à l'intégration de ce résultat au budget principal de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE

- Le reversement du solde du budget annexe « lotissement Carrère » soit 224 838.89 € au budget principal 2023 de la commune
- De clôturer le budget annexe « lotissement Carrère » à compter du 1^{er} janvier 2024 et donne pouvoir à Monsieur la Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

DCM 230927-4 REGLEMENTS INTERIEURS SERVICE ENFANCE-JEUNESSE

Rapporteuse : Mme Chantal JOURAVLEFF – documents approuvés en commission Education Enfance Jeunesse

Mme Jouravleff, adjointe en charge de l'Education-Enfance-Jeunesse présente les règlements intérieurs du centre de loisirs et de l'espace jeunes. Ces documents ont pour objectif de répondre aux interrogations des parents et de se mettre en conformité avec la réglementation. Ils devront être signés par les représentants légaux des enfants et jeunes fréquentant les structures municipales. Les différents tarifs applicables aux usagers sont présentés en annexe laquelle pourra être remplacée à l'occasion de modification de tarification sans que cela modifier le règlement intérieur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE et VALIDE** les règlements intérieurs de l'ALSH et de l'espaces jeunes joints en annexe de la présente. Ils pourront faire l'objet d'avenants ou de modification en cas de besoins.
Ces règlements sont applicables dès publication de la présente et devront être obligatoirement signés par les représentants légaux des enfants ou jeunes.
- **DIT que** l'annexe portant sur la tarification applicable aux usagers sera remplacée dès modification par délibération du conseil municipal sans que cela porte atteinte aux règlements intérieurs approuvés ce jour.

Benoit Larroque précise que la mise en page est à confier au service communication.

DCM 230927-5 DESAFFECTATION CHEMIN RURAL N°9

Rapporteur : M Jean-Pierre Hicauber

M Hicauber rappelle le projet de construction d'un ensemble immobilier tertiaire de la société ALTAE comprenant des box, des locaux pour les artisans, des bureaux. Le permis de construire a été délivré. Ce projet intègre l'aliénation par la commune d'une portion du chemin rural de Lescoustère.

Délibération

Vu le Code rural, et notamment son article L. 161-10 ;

Vu le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux et notamment son article 3 ;

Vu le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R. 141-4 à R. 141-10 ;

Considérant que le chemin rural n°9 de Lescoustères sis lieu-dit Lescoustères n'est pas carrossable en raison de présence de pins sur son assise et qu'il n'est affecté à l'usage du public ne desservant aucun immeuble ou bien en raison de son caractère sans issue.

Considérant l'offre d'acquisition faite par la société ALTAE, représentée par M Pierre Coumat, domiciliée à Bayonne (64) d'acquiescer ledit chemin dans le cadre d'un projet de construction d'un ensemble immobilier tertiaire,

Compte tenu de la désaffectation du chemin rural susvisé, il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L. 161-10 du Code rural, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public.

Considérant, par suite, qu'une enquête publique devra être organisée conformément aux dispositions des articles R. 141-4 à R. 141-10 du Code de la voirie routière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Constate** la désaffectation du chemin rural cadastré section AS d'une superficie de 853 m2 environ situé au lieu-dit Lescousteres,
- **Décide** de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L. 161-10 du Code rural,
- **Demande** à Monsieur le maire d'organiser une enquête publique sur ce projet

DCM 230927-6 MANDAT SPECIAL FRAIS ELUS ELECTIONS SENATORIALES

Délibération annulée et sans objet – En effet, l'Etat octroie un forfait de déplacement aux élus éluent pour voter aux élections sénatoriales du 24 septembre 2023.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire évoque divers sujets :

- **SNCF** : il a assisté à une réunion traitant du transport ferroviaire : en prévision le souhait d'augmenter le cadencement des trains
Benesse : 22 000 voyageurs / an – Tyrosse 214 000 - Labenne 55 000
Il est envisagé la mise en place d'un RER/omnibus sur la ligne Dax Bayonne Hendaye toutes les heures qui pourrait desservir toutes les gares à l'horizon de 2025-2030
Une ouverture d'une halte envisagée à Tarnos et une à Bidart
Mais M le Maire craint que ces ouvertures envisagées conduisent à des fermetures de haltes. Pour Bénesse, cela ne serait pas acceptable sachant que cette halte est desservie par une piste cyclable et qu'un projet de parking est en cours
- **Contentieux en cours** :
 - Recours au Tribunal administratif de Pau : dossier Lazorthes (contestation d'une parcelle classée en emplacement réservé dans le PLUI). L'audience aura lieu le 18/10/23
 - Recours au Tribunal administratif de Pau : M Camacho en raison d'un refus de permis de construire route d'Orx
 - Recours du voisinage concernant le projet de logements intergénérationnels porté par le COL
- Gendarmerie : un nouveau commandant à la brigade de Capbreton : investiture le 12 octobre
- **RTE** : réunion en visio au ministère de la transition écologique avec les maires d'Angresse, Capbreton, Seignosse, Soorts-Hossegor et Bénesse le 4/10/2023
- **Pôle médical** : réunion avec les 3 médecins et la dentiste au cours de laquelle il été permis d'échanger sur les travaux et les conditions financières
La phase de démolition du bâtiment est amorcée
- Le docteur Latterade vend son bien immobilier : M le Maire indique un intérêt pour la commune d'acquérir cet immeuble
- **TDF** : recherche de terrain pour installation d'une antenne 5 G – une 2^{ème} antenne de 37 m de hauteur à la sortie de Benesse direction Labenne affaire avec particuliers
- Association Beness coop : l'inauguration du local aura lieu le 27 novembre ou le 3 décembre

COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS MUNICIPALES
--

Social, habitat, solidarité et CCAS

Vice-présidente : Mme Wenzinger

Colis de Noël : la commande a été passée - Sont concernées les personnes de plus de 80 ans domiciliées sur la commune et les résidents en EHPAD benessois ce qui correspond à 128 personnes + 56 environ soit environ 200 personnes concernées

Réunion CIAS MACS : échanges sur le fonctionnement du SAAD et les modifications d'organisation du service

Un représentant médecin de SOS médecins était présent ; il recense les besoins en disciplines médicales sur le territoire auxquels a ajouté Mme Wenzinger les difficultés de

de déplacement liés à l'absence de transport. Les bons de transport ne sont pas efficaces et le tarif est peu attractif pour les professionnels du transport

Atelier port lac et tourisme Macs : présentation des travaux de dragage du port et du futur aménagement de la zone technique et de la réfection du quai côté capitainerie
Une partie des sédiments devra être traitée sur place et l'autre partie sera déposée en forêt en attente de traitement. Le coût est financé en partie par les plaisanciers.

Aide aux populations de pays étrangers : secours populaire, fondation de France interviennent au Maroc, en Lybie et en Arménie
Problématique du financement des restos du cœur

Vie associative et sportives, animations

Vice-présidente : Mme Hervé

Les activités des associations ont repris début septembre.

Les Automnales auront lieu le 14/10

Vide grenier pitchouns le 15 octobre

Thé dansant Regain le 29 octobre

La séance du cinéma en plein air a dû être annulée en raison du mauvais temps

Education enfance jeunesse

Vice-présidente : Mme Jouravleff

Avec la reprise des activités des clubs sportifs, les demandes des parents d'accéder à la fois au centre de loisirs et aux clubs sportifs ont été déposées. Les demandes pour le matin sont à l'étude et dépendent des possibilités d'organisation des services ; concernant les après-midis c'est plus compliqué car il n'y a pas d'accueil spécifique

Une annonce pour le recrutement d'un animateur diplômé est en cours

Rencontre avec les Francas des Landes, organisation à laquelle adhère la commune : proposition de formations, d'accompagnement, information en direction des usagers

Décision de mettre en place une activité de « pause lecture » sur le temps de la pause méridienne

Travaux/patrimoine communal/forêt

Vice-président : M Nicolas

Travaux locaux police et coiffeuse : un problème sur la climatisation laquelle est assez ancienne ; elle ne fonctionne pas et la réparation ne semble pas acquise –le budget pour la mise en place d'une nouvelle installation est estimée à 9000 € ; une expertise a été programmée

Le porche devant le plateau multi-sports est quasi terminé mais il y a encore des réserves à lever sur les finitions

Les travaux d'enfouissement des réseaux sur le chemin du pont se poursuivent sous la maîtrise d'ouvrage du Sydec

L'installation des caméras de vidéo protection auront lieu le jeudi 28 septembre. La boulangerie située sur la RD 810 a été cambriolée.

Urbanisme/cadre de vie/environnement/développement durable

Vice-président : M Hicauber

Les travaux du lotissement le haou situé route angresse ont commencé et devraient être livrés courant 2024.

Le projet du lotissement du Lorient est compromis en raison du coût très importants des fouilles archéologiques et des délais. Le promoteur a demandé l'autorisation d'ajouter des logements complémentaires pour équilibrer l'opération mais l'OAP impose une règle concernant le nombre de logements à construire. Pour y contrevenir il faudrait alors engager une révision du PLUI ce qui n'est pas envisageable actuellement.

La publicité pour la vente de terrains communaux à vocation économiques à Yans proposés à des investisseurs et entreprises a été efficace puisque 35 demandes dont 5 émanant d'aménageurs ont été reçues en mairie. L'étude et classement des offres est en cours.

Communication/culture

Vice-président : M Larroque

Le magazine municipal sera distribué le 3 octobre 2023

Poursuite du travail de refonte du site internet de la commune.

Sécurité, prévention, administration générale, ressources humaines

Vice-président : M Gautherin

Réunion de la commission le 8 novembre 2023 à 18 h 30 ; l'ensemble du conseil municipal est invité

Finances/Economie

Vice-présidente : Mme Azpeitia

Pas de sujet à ce jour - des informations sont à venir pour la fin d'année

Des recettes de taxes d'aménagement sont à venir

Divers

- Mme Jouravleff : plainte d'administrés concernant de la peinture rouge déposée sur un pneu de voiture près de l'école ; 2 véhicules concernés – soit un marquage des services de police du stationnement ou à la suite du vol de bombes par des jeunes aux services techniques
- Mme Wenzinger rappelle le don du sang 25 et 26 octobre
- M Cucis s'interroge sur le remplacement du docteur Laterrade depuis son départ en retraite au 1^{er} septembre. Le docteur Dufauret le remplace.

- Calendrier :

La réunion du prochain conseil municipal aura lieu le _____ à _____ h.

DECISIONS DU MAIRE

Informations du maire : délégations données au titre de l'article [L. 2122-22](#) du CGCT

N° décision	Date décision	Objet :
2023-47	6-sept.-23	DIA INCHAUSPE Alexis
2023-48	6-sept.-23	DIA GRACIET Jérôme
2023-49	6-sept.-23	DIA GRACIET Jérôme
2023-50	6-sept.-23	DIA GRACIET Jérôme
2023-51	6-sept.-23	DIA HONORE Jean-Philippe
2023-52	6-sept.-23	DIA CORDOBES Florian
2023-53	6-sept.-23	DIA FONTAGNERES Roger et SAINT AUBIN Yveline
2023-54	6-sept.-23	DIA LAVIGNE Bernard et Monique
2023-55	6-sept.-23	DIA LAUTRAIN Frédéric
2023-56	6-sept.-23	DIA LAUTRAIN Frédéric
2023-57	6-sept.-23	DIA LAUTRAIN Frédéric

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 11

Table des délibérations de la séance du 27 septembre 2023

NUMERO DELIBERATION	OBJET
230927-1	ATTRIBUTION MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE PROJET DE REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS DU BOURS
230927-1-1	MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE BOURG VERSEMENT D'INDEMNITES AUX CANDIDATS EVINCES
230927-2	DECISION MODIFICATIVE BUDGET LOTISSEMENT CARRERE
230927-3	CLOTURE DU BUDGET DU LOTISSEMENT CARRERE
230927-4	ALSH ET ESPACE JEUNES : APPROBATION DES REGLEMENTS INTERIEURS
230927-5	CHEMIN RURAL N°9 : DESAFFECTATION –

ENQUÊTE PUBLIQUE

Jean—François MONET	Chantal JOURAVLEFF	Damien NICOLAS
Alexandrine AZPEITIA	Jean-Pierre HICAUBER	Jeanne WENZINGER
William GAUTHERIN	José LABORIE	Jean-Jacques JANU
Jean-Claude CUCIS	Nathalie ROYER SPAGNA	Corinne BALET
Gaëlle DE BRITO GONCALVES	Patrick MONDENX	Sophie LAGESTE Excusée
Muriel BENQUET	Nicolas GEMAIN	Cindy HERVE
Benoît LARROQUE	Benoît CHIRLE	